



PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

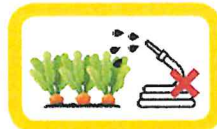
## Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource : eau potable, puits, forage, source privée (hors récupération eaux de pluie)

### ALERTE niveau 2/4



**Interdiction d'arroser**  
les pelouses, les ronds-points,  
les espaces verts publics et privés,  
et les massifs fleuris  
de 8h à 20h



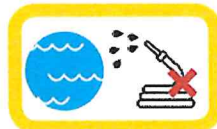
**Interdiction d'arroser**  
les potagers  
de 8h à 20h



**Interdiction de laver**  
les véhicules  
Ne pas laver hors stations professionnelles  
équipées de système à haute pression  
ou de recyclage



**Fermeture**  
des fontaines publiques et privées  
en circuit ouvert



**Interdiction de remplir ou vidanger**  
les piscines privées...  
sauf les piscines maçonnées lors de la première  
mise en service pour réception de travaux



**Activités industrielles**  
et commerciales  
Réduction de 25 % des volumes d'eau  
sauf exceptions



**Interdiction d'arroser**  
les stades, les golfs...  
entre 8h et 20h  
Pour les golfs :  
réduction de 30 % des volumes d'eau



**Interdiction de nettoyer**  
les façades, toitures, trottoirs  
et autres surfaces imperméabilisées



**Interdiction**  
de l'irrigation par aspersion  
des cultures  
entre 11h et 18h

Retrouvez l'ensemble des mesures prises  
sur le site internet des services de l'État de la Haute-Savoie

[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)



@Prefet74